ligence et aucun nuage n'avait jamais troublé leur union. Toutefois, depuis deux ans, Leborgne, fortement impressionné par une perte de 240 francs, avait témoigné d'un dérangement mental qui avait nécessité à plusieurs reprises les soins du médecin.

Mardi matin, Leborgne avait vaqué comme d'habitude aux travaux de la ferme. Vers huit heures, son fils, entendant comme le bruit d'un râle dans une pièce à côté, veut ouvrir la porte, mais la trouve fermée. Il court a une petite fenêtre du dehors, l'enfonce, et aperçoit son père et sa mère, accroupis sur le lit, couverts de sang. On accourt à ses cris et l'on peut reconstituer la scène atroce qui vient d'avoir lieu : Leborgne, pris d'un accès subit d'aliénation mentale, est entré dans la cuisine, un rasoir à la main, au moment du déjeuner. Il s'est jeté sur sa femme.

Celle-ci se défend, lève les mains, saisit le rasoir, le pouce de la main gauche et deux doigts de la main droite sont coupés... Elle lâche prise, court à la porte de sa chambre pour sortir. Plus prompt qu'elle, le mari ferme cette porte, saisit la femme aux cheveux, la renverse sur le lit et lui fait au côté gauche de la gorge une large blessure. L'infortunée s'affaissa sur elle-même. L'action a été si prompte, qu'elle n'a pas poussé un seul cri.

Dans la lutte, le rasoir s'est brisé. Leborgne tourne contre lui-même sa propre fureur. D'une main assurée, il se coupe le cou. Son sang s'échappe, mais la mort ne vient pas assez vite. Il a l'énergie de se passer une ou deux fois encore la lame du rasoir en travers de la gorge, de l'y enfoncer, de l'y retourner.

Les deux malheureux époux ont été enterrés ensemble, au milieu de l'émotion générale.

Les courants de l'Atlantique. — M. Paul Bert a fait lundi dernier, à l'Académie des sciences une communication fort intéressante sur les expériences commencées, au mois de juillet dernier, par S. A. R. le prince Albert de Monaco, sur son yacht l'*Hirondelle*.

Le prince, qui a le grade de capitaine de frégate dans la marine espagnole, a voulu déterminer d'une façon certaine les courants de l'Atlantique.

A cet effet, il a fait immerger sur une étendue de 170 milles du nord des Açores au nord de l'île Cervo, des flotteurs au nombre d'environ cent cinquante. Il y a deux sortes de ces flotteurs : les uns sont des bouteilles, les autres, des sphères de cuivre ; chacun de ces flotteurs, lestés suffisamment pour échapper à l'action du vent, porte avec lui son état-civil, avec toutes les indications nécessaires pour être renvoyé à qui de droit, de tous les rivages où ils aborderont,

Le prince désire que la plus grande publicité possible soit donnée à ses expériences, afin qu'on sache, dans le monde entier, ce que sont ces bouteilles et ces sphères, et qu'on les recueille précieusement.

Jusqu'à présent il n'en a été trouvé que deux, qui ont, pour ainsi dire, tourné sur elles-mêmes. Elles ont été recueillies aux Açores orientales.

VARIÉTÉS

LE VÉRITABLE INVENTEUR DE L'ÉCLAIRAGE AU GAZ

La plupart des ouvrages qui traitent de cette matière, attribuent à un Anglais, sir J. Murdorch, l'invention de l'éclairage au gaz, sans se soucier autrement de revendiquer en faveur d'un compatriote l'honneur d'une découverte d'une application si générale, et devenue l'une des sources les plus fécondes du bien-être général.

Cependant, dès l'an VII, Philippe Lebon d'Humbersin, ingénieur des ponts et chaussées à Paris, et professeur de mécanique à l'école des ponts et chaussées, né à Brachay, département de la Haute-Marne, avait déjà commencé à faire des expériences et des essais sur les gaz provenant de la combustion du bois.

Pendant un assez long séjour à la campagne, chez son père, il avait songé, pour occuper ses loisirs, à étudier les propriétés de la fumée.

Un jour qu'il avait rempli une fiole de verre d'une certaine quantité de sciure de bois, et placé sa fiole sur des charbons, il contemplait la fumée dégagée par l'orifice, quand tout à coup il vit cette fumée s'enflammer au contact d'une autre flamme, et jeter une grande et vive lumière.

Ce phénomène n'était pas ignoré de la science mais on ne l'avait pas suivi dans son application, et surtout on ne s'était pas occupé de purifier le gaz inflammable.

Cette pensée se présenta à l'esprit de Lebon, et il se proposa de la résoudre.

La fumée produite immédiatement par des substances combustibles laisser échapper des vapeurs noires et une odeur due à la présence de corps huileux et de l'acide pyroligneux : il fallait chercher avant tout à la débarrasser de ces parties hétérogènes. Lebon eut la pensée de faire passer le tuyau de dégagement dans un vase rempli d'eau froide. L'eau condensait les vapeurs acides et les matières bitumineuses, tandis que l'hydrogène carboné se dégageait plus pur et devenait utilisable.

Dès ses premiers essais, il aperçut dans une même opération la carbonisation complète de tous les corps combustibles et la production de l'acide pyroligneux, du goudron et de la flamme qui pouvait chauffer et éclairer. C'était toute une révolution dans l'industrie. Aussi son esprit s'exhalta jusqu'à l'enthousiasme et l'on se rappelle encore, dans le village où se fit l'invention, le délire de sa joie. Mes amis, disait-il aux paysans, je vous chaufferai, je vous éclairerai de Paris à Brachay ! Et les bonnes gens haussaient les épaules en disant : Il est fou !

Il continua à la campagne ses expériences et les agrandit. Dans la cour de son père, il bâtit un petit appareil en briques. Il le remplissait de bois, et après l'avoir fermé hermétiquement, en laissant un tuyau pour la fumée il dirigeait ce tuyau dans une cuve remplie d'eau, où il s'élargissait de manière à former un large récipient condensateur. On allumait le feu sous l'appareil. Le bois placé dans l'intérieur se carbonisait parfaitement ; la fumée parvenue à la partie plongée dans la cuve d'eau se purifiait en abandonnant le goudron et l'acide pyroligneux ; le gaz dégagé à la sortie du condensateur, donnait une lumière assez vive et assez pure pour faire espérer un succès complet après de nouveaux lavages et de nouveaux essais.

Lebon revint à Paris et communiqua ses idées à Fourcroy, qui l'engagea à persévérer dans ses études.

Les premiers grands travaux se firent dans la maison même de Lebon, rue et île Saint-Louis, en face de l'hôtel de Bretonvilliers. Il y dépensa des sommes énormes pour perfectionner son invention, et dès l'an VII, comme je vous l'ai dit, il se trouva assez avancé pour lire à l'Institut un Mémoire sur l'éclairage au gaz.

L'année suivante il demanda un brevet d'invention, qu'on lui accorda le 6 vendémiaire an VIII (28 septembre 1799) pour de « nouveaux moyens d'employer les combustibles plus utilement, soit pour la chaleur, soit pour la lumière, et d'en recueillir les différeuts produits. »

Dans la description qui accompagne ce brevet, l'inventeur fait connaître qu'on obtient « du gaz hydrogène dans un état de pûreté plus ou moins grande, suivant les moyens employés pour purifier des acides, l'huile et divers produits analogues aux combustibles qui se réduisent en charbon. »

Quelques mois après, le 30 messidor an VIII, Lebon était en mesure de proposer à l'examen du gouvernement des appareils qui avaient pour résultat d'éclairer plus économiquement et d'éclairer en même temps plusieurs appartements, quelle qu'en fut la distance, et de recueillir plus des trois quarts du combestible.

Il transporta alors ses appareils dans l'hôtel Seignelay, rue Saint-Dominique-Saint-Germain, près de la rue de Bourgogne, et leur donna le nom de *thermolampes* (qui chauffent et qui éclairent). Il établit dans ce local des ateliers pour la construction de ces thermolampes, distribua la lumière et la chaleur dans de grands appartements, dans les cours et dans de vastes jardins décorés de milliers de jets de lumière sous forme de gerbes, de rosaces et de fleurs.

En thermidor an IX, il invita tout Paris à voir ses merveilles par un Mémoire qui est un chef-d'œuvre de science et de style. La *Gazette de France* du 19 vendémiaire an X, contient l'annonce de ces expériences. Tout Paris était accouru pour admirer le *thermolampe*.

On ne peut cependant pas se dissimuler que la découverte de l'éclairage par le gaz hydrogène était loin d'avoir atteint la perfection à laquelle elle est depuis arrivée. Il n'avait pas encore été possible de dégager complètement la flamme d'une odeur empyreumatique, et la lumière ne possédait pas, faute de purification complète du gaz, l'éclat que nous admirons aujourd'hui. Mais les perfectionnements arrivaient, et les autres produits de la carbonisation donnaient des avantages immenses qui auraient suffi pour assurer le succès de la découverte, abstraction faite du gaz inflammable.

Pour justifier cette dernière partie de son programme, Philippe Lebon sollicita l'adjudication d'une portion de pins de la forêt de Rouvray, près du Havre, afin de fabriquer du goudron. La concession lui fut accordée le 9 fructidor an XI, à la condition de consommer cinq quintaux de bois par jour.

La délivrance de cette concession eut lieu le 1er vendémiaire an XII.

Lebon se mit à l'œuvre immédiatement et s'associa à des Anglais que la paix du 6 germinal an X avait attirés en France, et que la rupture du 2 pluviôse an XI n'avait pas encore forcés de retourner en Angleterre. Ses appareils, consacrés uniquement à la distillation du bois, avaient été établis sur les lieux, dans de très vastes dimensions, et ils livraient des quantités notables de goudron à la marine.

Ces usines furent visitées à deux reprises par les princes russes Galitzin et Dolgorowski. Après leur seconde visite, les étrangers proposèrent à Lebon, au nom de leur gouvernement de transporter en Russie son invention et ses procédés, en le laissant maître de fixer les conditions d'un traité. C'était une fortune assurée ; mais le patriotisme de l'excellent homme lui fit refuser ces offres brillantes. Il répondit que sa découverte appartenait à son pays et que seul son pays devait en profiter.

Vers la fin de Novembre 1804, Lebon fut appelé à Paris comme ingénieur, pour assister aux cérémonies du couronnement ; mais une mort subite et mystérieuse l'enleva brusquement à la science et à sa famille, le deux décembre 1804, jour même de ce couronnement.

Des bruits sinistres circulèrent sur cette mort. On raconta que Lebon avait été frappé de plusieurs coups de couteau dans les Champs-Elysées, et qu'on l'avait rapporté chez lui ensanglanté et mourant. Quoi qu'il en soit, il expira avant que sa famille put être rappelée du Havre et jamais on ne connut ni la cause ni les auteurs de sa mort.

Philippe Lebon avait trente-six ans. C'était un homme d'un grand mérite, laborieux, et doué d'une facilité extrême ; il possédait une mémoire prodigieuse, et il s'exprimait avec feu et avec facilité. Son front élevé annonçait l'intelligence, ses yeux bleus et ses cheveux blonds donnaient à sa physionomie régulière et un peu pâle un singulier aspect de douceur et d'énergie.

Son caractère ardent, confiant, généreux, le rendait facilement victime des spéculateurs, qui abusaient de sa facilité et malheureusement les calculs de fortune et d'avenir trouvaient peu de place dans ses illusions de science et de gloire. Sa famille l'adorait et lui reprochait cependant un enthousiasme qui allait jusqu'à compromettre son bien-être matériel.

L'histoire de la découverte de Lebon, après la mort de ce dernier, est un autre drame non moins triste.

Madame Lebon, restée veuve avec un fils encore enfant, volée par un associé qui avait fui emportant les bénéfices obtenus par l'exploitation de la forêt de Rouvray, poursuivie par le Domaine pour la somme de huit cent mille francs sur le prix de la concession, s'arma de courage et chercha à continuer les travaux de son mari.

Elle obtint du ministre de la marine, à la date du 16 messidor an XIII, une lettre qui lui annonçait l'intention de faire établir un thermolampe au Havre aux frais du gouvernement, dans le cas où « la dépense serait reconnue peu considérable et pourrait favoriser, dans l'intérêt public, une invention qui commence à se répandre. »

Cette décision resta sans résultat, et le sort de la découverte pouvait se trouver compromis, du moins en France.

Néanmoins, madame Lebon, dont l'intelligence égalait l'énergie, se mit à l'œuvre, aidée de quelques personnes sur la fidélité desquelles elle croyait pouvoir compter.

En 1811, six ans après la mort de Lebon, elle loua, rue de Bercy, n° 11, dans le faubourg Saint-Antoine, une maison avec une cour et un jardin, y établit un thermolampe, et décora de jets de lumières les appartements les cours et les jardins a peu près comme elle avait vu son mari le pratiquer en vendémiaire an X. Elle appela le public à venir de nouveau admirer les merveilles de l'éclairage et du chauffage par le gaz hydrogène.

En 1811, comme en 1801, l'invention reçut les plus honorables approbations.

Le 10 février 1811, la Société d'encouragement avait annoncé par le *Moniteur*, qu'elle proposait un prix de douze cents francs pour des expériences faites en grand sur les divers produits de la distillation du bois. Madame Lebon adressa à la Société un mémoire remarquable sur les distillations du bois et des houilles, d'après les procédés de son mari, tout en réservant les principaux avantages du chauffage et de l'éclairage.

M. Darcel, chargé du rapport, constata les services rendus par Lebon à l'industrie et à la science.

« Le conseil, dit-il, a entre les mains une foule de pièces qui prouvent bien authentiquement la date de l'application en grand du thermolampe de M. Lebon.

Nous savons, 1° avec quel succès les Anglais ont appliqué chez eux l'heureuse idée qu'a eue M. Lebon de faire servir à l'éclairage le gaz hydrogène qui se dégage pendant la conversion du charbon de terre en coke. Ce procédé si économique est appliqué dans un grand nombre de fabriques anglaises, et il paraît même que l'on commence à en faire usage pour éclairer les rues de Londres, et pour l'éclarage des phares et fanaux. Il est donc hors de doute que M. Lebon est l'inventeur de ces nouveaux procédés ; 2° que les mêmes procédés sont aujourd'hui portés en Angleterre au plus haut point de perfection, et que sous ce rapport il ne reste rien à chercher ; 3° qu'il ne faut plus en France que les appliquer en grand pour en retirer les mêmes bénéfices que les Anglais en retirent. »

Non-seulement la Société décerna le prix à madame Lebon, mais encore elle demanda que les services rendus par M. Lebon à notre industrie et la position de sa famille fussent mis sous les yeux du ministre de l'intérieur, pour lui faire obtenir la bienveillance du gouvernement, et pour la mettre à portée de solliciter l'application en grand des nouveaux moyens d'éclairage.

Trois mois après, le ministre de l'intérieur, M. de Montalivet, adressa à madame Lebon un décret du 21 décembre, qui lui accordait une pension viagère de douze cents francs, et qui s'appuyait sur les considérants suivants :

« M. Lebon a enrichi les arts d'une découverte d'un grand intérêt ; il m'a été agréable d'appeler l'attention de Sa Majesté sur ses services et de la prier de faire jouir la veuve d'une récompense qu'il méritait à tant de titres. »

Le décret porte en effet ces mots :

« Il est accordé une pension viagère de 1,200 francs à Françoise-Thérèse-Cornélie de Brambilla, veuve du sieur Lebon, inventeur du thermolampe. »

La veuve de Philippe Lebon ne jouit pas longtemps de cette pension. Elle mourut en 1813. Trompée par des intrigants qui lui avaient offerts leurs dangereux services, elle avait été obligée d'abandonner la découverte de son mari.

En 1814, les quinze années du brevet expirèrent, et son fils sortait de l'Ecole polytechnique.

En 1815, un Anglais, du nom de de Windsor, prit à Paris un brevet d'importation pour l'éclairage par le gaz hydrogène.

Le fils de Lebon, officier d'artillerie, était en garnison à Toulouse, lorsqu'en 1822 éclata un procès entre Windsor et la compagnie Mamby et Wilson, qui exploitait à Paris l'éclairage par le gaz hydrogène comme propriété tombée dans le domaine public : une note insérée au *Journal des Débats*, du 18 juin 1823, proclama le nom du véritable inventeur, M. Philippe Lebon.

« Une partie de Paris est éclairée par le gaz : de nombreuses fabriques d'acide pyroligneux et de goudron s'établissent dans les environs de la capitale, la France s'enrichit de la découverte, mais elle a consommé la ruine de son auteur, Philippe Lebon : *Sic vos non vobis*. »

Windsor réclama contre cette note, dans le même journal, le 9 juillet suivant :

« Il n'est pas exact, disait-il, de prétendre que les premières indications de la possibilité de l'éclairage par le gaz aient été données par M. Lebon ; elles l'ont déjà été il y a plus d'un siècle par plusieurs chimistes habiles de l'Angleterre. Il n'est pas exact non plus de dire que les procédés actuellement employés soient dus à M. Lebon, et je les revendique comme en étant l'unique auteur. En 1815, on était loin encore en France d'avoir adopté l'éclairage par le gaz à la manière de M. Lebon. »

Si des industriels anglais avaient dû à leurs chimistes ces heureuses applications, comment en l'an XI, ceux qui avaient suivi les expériences de Lebon seraient-ils restés tranquilles spectateurs de ces expériences ? Comment la Russie lui aurait-elle fait transmettre, par les princes Galitzin et Dolgorowski, des offres magnifiques qu'il rejeta ? Comment les spéculateurs anglais n'en auraient-ils pas profité pour eux-mêmes ? Comment auraient-ils attendu la mort de Lebon pour transporter ses procédés en Angleterre et pour les y répandre ? Windsor dans sa note insérée au *Journal des Débats* du 9 juillet 1823, dit avoir été l'un des premiers, dès 1802 (an XI), à rendre un tribut d'éloges à M. Lebon. Aurait-il été apprendre de lui ce qu'il avait appris dans son pays ?

Il résulte donc de cette révélation que, dès l'an XI, Lebon avait initié Windsor à ses travaux, et que d'après ses aveux Windsor porta cette industrie en Angleterre, et la réimporta en France en 1815, c'est-à-dire après l'expiration du brevet de Lebon.

Observons que, dès le premier abord, Lebon avait compris toute la portée de sa découverte, et indiqué, dès 1799, l'emploi du gaz pour le chauffage.

Ses appareils reçurent de lui le nom de thermolampes, c'est-à-dire qui *chauffent et qui éclairent*. Son brevet, le mémoire descriptif qui l'accompagne, et le mémoire lu à l'Institut en l'an VII, attestent que le chauffage en grand pour les usines et pour les usages domestiques, était l'un de ses principaux buts. En l'an VIII, il présenta même au gouvernement un appareil destiné principalement au chauffage. Or, cette partie de son invention, restée pendant plus de cinquante ans à peu près sans application, a enfin été comprise depuis quelques années. En Angleterre, à Londres, et même en Prusse, un grand nombre de fabriques confectionnent aujourd'hui d'innombrables appareils pour le chauffage des maisons, des ateliers, et des établissements publics. A Liverpool, la consommation du gaz employé au chauffage dépasse, dit-on, la consommation du gaz destiné à l'éclairage.

CHOSES & AUTRES

Pour prouver qu'un auteur, qu'il en a exécration n'est pas connu, M. X..., depuis un mois, demande à tout propos :

— Voyons, le connaissiez-vous ?

— Prenez garde, lui dit hier la comtesse de B..., en posant sans cesse cette question... vous finirez par le faire connaître !

A table.

Le maitre de la maison, après avoir retourné un poulet dans tous les sens.

— Comment faut-il le découper ? dit-il à Vivier.

— Il faut le découper... chaud !

Sur le pont du steamer allant de Douvres à Calais.

Un monsieur s'approche d'un autre passager et ne sachant comment engager la conversation :

— Monsieur traverse la Manche ?

L'autre froidement :

— Et vous aussi, probablement ?

DERNIÈRE HEURE

(De nos correspondants particuliers et par FIL SPÉCIAL)

L'alliance des comités progressistes

Paris, 22 novembre. — L'alliance des comités progressistes de la Seine a choisi MM. Ranc, Greppot, Cadet comme candidats aux élections complémentaire et a chargé un comité de s'entendre avec les autres comités républicains pour la formation d'une liste unique.

Les élections de la Charente-Inférieure

Paris, 22 novembre. — La *Justice* dit que le bureau chargé de vérifier les élections de la Charente-Inférieure demandera l'invalidation ou une enquête.

Le général Chanoine

Paris 22 novembre. — Le colonel Chanoine, attaché militaire à notre légation en Chine, est promu général de brigade.

La guerre d'Orient

Paris, 22 novembre. — Les *Débats* et le *Figaro* publient des dépêches assurant que la Grèce entrera en campagne dans une huitaine de jours.

Grand Théâtre de Roubaix (Hippodrome). — Dimanche 22 novembre 1885, représentation extraordinaire donnée par la troupe parisienne, sou la direction de M. E. Loth. — LES DOMINOS ROSES, comédie-vaudeville en 3 actes, par A. Hennequin et Delacour. Le plus grand succès du Théâtre du Vaudeville.

A la demande générale deuxième et dernière représentation de : LA PAPILLONNE, comédie en 3 actes, par Victorien Sardou, de l'Académie Française.

LA PERRUQUE, comédie en un acte, de Raymond Deslandes. Le grand succès présent du Palais-Royal.

Bureaux à 6 h. 1/2. — Rideaux à 7 h. 1/2.

Théâtre de Roubaix (direction de M. Deschamps). Dimanche 22 novembre, à 6 h. 1/4. — L'ARLESIENNE, drame, musique de C. Bizet. — LA MASCOTTE, opéra-comique.

Lundi 23, à 7 heures. — MARCEAU, drame. — LES PETITS MOUSQUETAIRES, opéra-comique.

Mardi 24, à 8 heures. — LE ROMAN D'UN JEUNE HOMME PAUVRE, drame.

Théâtre de Tourcoing (direction de M. Deschamps). — Dimanche 22 novembre à 7 heures 1/2. — L'INCENDIAIRE OU L'ORPHELINE DE GENÈVE, drame. — LA CORDE SENSIBLE, vaudeville. — L'HERITAGE DE MON ONCLE, opérette.

Mardi 24, à 8 h. 1/4. — LES CLOCHES DE CORNEVILLE, opéra-comique.

Grand-Théâtre de Lille. — Dimanche 22 nov. à 5 heures. (Abonnements suspendus). — MIGNON, opéra-comique en 3 actes et 4 tableaux, musique d'A. Thomas. — L'ETRANGERE, comédie en 5 actes, d'Alexandre Dumas, fils.

Lundi 23. — LA TOUR DE LONDRES, drame.

Renseignements sur le service des Postes

Échantillons

CONDITION EXPRESSE D'ADMISSION DES ÉCHANTILLONS. — Pour profiter de la taxe réduite édictée par la loi du 25 juin 1856, il faut que le contenu de l'échantillon puisse être facilement vérifié. On peut les mettre dans des boites, des étuis, des sacs, des enveloppes, en un mot, les arranger à son gré, à la seule condition qu'ils ne soient pas cachetés et que la vérification en puisse être toujours *prompte et facile*.

Tout paquet clos dont il n'est pas possible de vérifier le contenu doit être considéré comme lettre et affranchi comme tel.

DIMENSION DES ÉCHANTILLONS. — Le maximum de dimension des échantillons sur toutes les faces est de 30 centimètres.

POIDS DES ÉCHANTILLONS. — Les échantillons ne doivent pas dépasser le poids de 350 gr. *Il est fait exception* pour les médicaments envoyés par les sœurs de charité de Saint-Vincent-de-Paul à la Teppe, près de Tain, et dont le poids peut atteindre 500 gr.

TARIF DES ÉCHANTILLONS. — Le tarif des échantillons est de 5 cent. par 50 gr. ou fraction.

CIRCULAIRES JOINTES A DES ÉCHANTILLONS. — Des circulaires peuvent être jointes à des échantillons. Le tarif à appliquer est celui des échantillons, 5 cent. par 50 gr.

INSCRIPTION DE NOTES PERSONNELLES SUR LES ÉCHANTILLONS ET PAPIERS D'AFFAIRES. — La décision ministérielle du 12 mai 1875 reste toujours en vigueur, c'est-à-dire que, moyennant l'acquis préalable du *port d'une carte postale*, soit 10 cent., on autorise sur les échantillons et les papiers d'affaires *seulement* l'inscription de notes ayant le caractère de correspondance personnelle. Mais il est défendu de joindre à ces objets des notes détachées.

ÉTIQUETTES JOINTES A DES ÉCHANTILLONS. — Il est permis de joindre aux échantillons (5 cent. par 50 gr.) des étiquettes imprimées ou manuscrites indiquant le lot dont font partie les marchandises, leur poids, leur nature, leur prix, le lieu d'origine et le délai accordé soit au vendeur soit à l'acheteur et d'une manière générale toutes indications relatives aux échantillons expédiés et ne présentant aucun caractère de correspondance.

ECHANTILLONS D'ÉTOFFES COLLÉS SUR CARTES. — Aux termes de la décision ministérielle du 12 novembre 1858, mentionnée dans l'art. 361 de l'*Instr. gén.*, les échantillons d'étoffes collés sur papier ou sur carte mince et flexible sont admis au bénéfice de la taxe réduite, lorsque leur dimension n'excède en aucun sens 45 centim.

ECHANTILLONS ENVOYÉS COMME LETTRES. — L'expéditeur a la faculté d'affranchir tout échantillon suivant le tarif des lettres. Dans ces conditions il n'y a plus de limite de poids, et l'expéditeur peut y insérer à son gré toute lettre ou note manuscrite.

JOURNAL DE LA JEUNESSE. — Sommaire de la 676e livraison (21 novembre 1885). Texte : Hervé Plémeur, par Mme J. Colomb. — Les Microbes, par Louis Maussion. — La Jacquerie, par Mme de Witt, née Guizot. — La Navigation aérienne, par M. Gaston Tissandier.

Dessins : Ed. Zier, P. Renouard Barclay.

Bureaux à la librairie Hachette et Ce, 79, boulevard Saint-Germain, à Paris.

LES FÊTES SAINTE-CATHERINE

Le plus joli cadeau que l'on puisse faire à une demoiselle est, sans contredit, une boite **Savon des Princes du Congo**, de la maison **Vaissier Frères**.

COMPTOIR DE CHANGE

Roubaix, 6, rue de la Gare, près la Place
Emile VION
Maison de confiance fondée à Lille en 1862

ACHAT ET VENTE AU COMPTANT
de toutes valeurs
MATIÈRES D'OR & D'ARGENT
DIAMANTS et PIERRES FINES
PRÊTS SUR TITRES
Un centime par 100 fr. par jour et commission.

Ordres de Bourse à terme
par Agent de Change
Courtage officiel.

Rue de la Gare 25 LILLE — Rue de la Gare 25 LILLE

LES MAGASINS de Nouveautés AU **COIN DE RUE**

mettent en vente actuellement un CHOIX IMMENSE DE Costumes et Confections pour dames et fillettes

Dernières nouveautés de la saison à des prix incroyables de bon marché

Tissus POUR **ROBES** — Lainages HAUTES **NOUVEAUTÉS**

« En Rhume négligé est une Phtisie naissante. » (CELSE)

SIROP ET PATE AU PIN D'AUTRICHE

REMÈDES SANS PAREILS
Contre *Maux de Gorge, Toux, Rhumes, Grippe, Catarrhe, Coqueluche.*
Sirop 3 fr., Pâte 1.50. Env. franco Brochure explicative.
par Phie TALLON, 49, Avenue d'Antin, PARIS.

Dépôts à Roubaix : Pharm. Constant, boulevard de Paris ; Coille, Grande-Place ; Couvreur, rue Neuve. 11753

CRÉDIT LYONNAIS
Société anonyme fondée en 1863
CAPITAL : 200 MILLIONS

Agence de Roubaix, rue Saint-Georges, 21.

Dépôts remboursables : à 5 ans, 5 % l'an ; — à 3 ans, 4 1/2 % l'an ; à 2 ans, 4 % l'an ; à 18 mois, 3 1/2 % l'an ; à 1 an, 3 % l'an ; à plus court terme et à vue, à des taux divers. Prêts sur titres français et étrangers. Escompte et recouvrements. Délivrance de chèques, traites, lettres de crédit sur France et étranger. Garde de titres. Régularisations de titres. Ordres de bourse, sans commission. Vente **sans frais** des Obligations de chemins de fer aux prix des Compagnies. Souscriptions. Vente et achats de monnaies étrangères. Escompte de coupons divers, paiement immédiat, **sans aucuns frais**, des *Coupons échus Paris-Lyon-Méditerranée Ouest, Est, Midi, Orléans et Nord*, ainsi que des *Rentes française* et des Obligations *Ville de Paris*. 11146

COMMERCE

COTONS

Télégrammes communiqués par M. Bulteau-Grymonprez.

LE HAVRE, 21 novembre.

Ventes : 1,900 balles. Marché ferme.

LIVERPOOL, 21 novembre.

Ventes : 8,000 balles. Marché ferme.

NEW-YORK, 20 novembre.

Middling Upland, 9 3/8. Ventes : 45,000 balles. Inchangés.

LE HAVRE, samedi 21 novembre.

(Dépêche spéciale)

	20 nov. 11 h.	20 nov. 4 h.	21 nov. 11 h.		20 nov. 11 h.	20 nov. 4 h.	21 nov 11 h.
Nov.	60 3/4	60 3/4	61 ..	Mai	62 7/8	63 ..	63 ..
Déc.	61 ..	61 ..	61 ..	Juin	63 3/8	63 1/2	63 1/2
Janv.	61 3/8	61 1/4	61 1/4	Juill.	64 ..	64 ..	64 ..
Fév.	61 3/4	61 5/8	61 5/8	Août	64 3/8	64 3/8	64 3/8
Mars	62 ..	62 ..	62 ..	Sept.	.. ..	.. ..	.. ..
Avril	62 1/2	62 1/2	62 1/4	Octob	.. ..	.. ..	.. ..

TISSUS ET FILÉS

MANCHESTER, 20 novembre.

Marché plus calme pour tissus mais prix soutenus. La position des fabricants est décidément plus ferme, et des ordres d'achats ne sont pas praticables aux conditions d'il y a huit jours. En outre, un temps plus long pour délivraison est actuellement exigée et les prix étant cotés en hausse, les affaires ont beaucoup diminué. Les filés se vendent par quantités modérées aux cotations de mardi dernier.

CÉRÉALES & FARINES

PARIS, samedi 21 novembre.

(Dépêche spéciale)

FARINES. — 12 marques. — Tendance calme.

	20 nov.	21 nov.		20 nov.	21 nov.
Disponible	47 80	47 75	4 premiers	49 30	49 10
Décembre	48 10	48 ..	4 de mars	50 40	50 25

Marque Corbeil .... 50 ..

Circulation : 3.700

BLÉS. — Tendance calme.

	20 nov.	21 nov.		20 nov.	21 nov.
Disponible	21 40	21 40	4 premiers	22 40	22 40
Décembre	21 60	21 60	4 de mars	23 25	23 10

SEIGLES. — Tendance calme.

	20 nov.	21 nov.		20 nov.	21 nov.
Disponible	14 10	14 10	4 premiers	14 60	14 60
Décembre	14 10	14 10	4 de mars	14 90	14 90

HUILES, GRAINES ET TOURTEAUX

PARIS, 21 novembre.

COLZA. — Le marché est très faible aujourd'hui, les offres restent abondantes, et les cours sont en baisse de 25 à 50 cent. sur tous les termes.

Cote établie à 12 h. 1/2 :

Disponible	58 75	58 50	4 de janvier	61 ..	60 75
Courant	58 75	58 50	4 de mars	62 25	62 ..
Décembre	59 50	59 25			

(Les 100 kil. nets, fûts compris, esc. 1 0/0)

PARIS, 21 novembre.

LIN. — Les prix sont calmes pour le disponible, et faibles pour le livrable.

Disponible	57 50	57 ..	4 de janvier	55 50	55 ..
Courant	57 ..	56 50	4 de mars	55 ..	54 50
Décembre	56 ..	.. ..			

(Les 100 kil. nets, fûts compris, esc. 2 0/0).

SUCRES

PARIS, 21 novembre.

SUCRES BRUTS. — La baisse continue, les offres sont très nombreuses sur le courant du mois et sur les 4 mois de janvier. Hier soir, en Bourse, on clôturait de 46.87 à 46.75 le n° 3 pour le courant du mois.

Nous cotons à deux heures, pour sucre blanc n° 3, conditions de Paris :

Novembre	46 50 à	.. ..
Décembre	47 .. à	46 75
4 mois de janvier	47 75 à	47 50
4 mois de mars	48 50 à	48 25
Sucre blanc, 99°	45 .. à	44 50
— roux	40 50 à	40 25

SUCRES RAFFINÉS. — Les prix restent tenus par la raffinerie de 104.50 à 105.50, wagon suivant marques. Les usines reçoivent toujours des demandes suivies, le détail n'ayant pas de stock, et achetant au fur et à mesure de ses besoins.

Cours pour l'exportation, franco sur wagon ou sur bateaux, pour pains 1er choix suivant marques, aux 100 kil. :

Habillage en papier 1 0/0	48 .. à	50 ..
— — 2 1/2	47 75	49 75
— — 4 0/0	47 50	49 50

Sucres cassés, en morceaux réguliers, en caisses de 50 kil.

franco d'emballage, 100 kil.	110 .. à	112 ..
Sucres cassés Boutry en boite de 1 kilogr. net franco d'emballage 100 kil.	113 .. à	114 ..
— poudre Boutry, boites de 1 kil. net	107 .. à	... ..
— — — — 500 gr.	107 ..	... ..
Morceaux irréguliers en sacs	102 ..	104 ..
Menus déchets —	101 50	103 50
Sucres en poudre —	102 ..	103 ..
Glace et semoule —	105 ..	107 ..

Affaires soutenues.

Sucres cristallisés extra acq	96 50 à	97 ..
— pulvérisé	97 ..	98 ..

ALCOOLS

PARIS, 21 novembre.

ALCOOLS. — La tendance est plus faible aujourd'hui. En présence de la baisse des sucres, les acheteurs sont plus réservés et les cours sont en baisse de 50 à 75 cent. environ sur toutes les époques.

On cote à midi 3/4.

Octobre	48 .. à	47 50
Décembre	48 25 à	.. ..
4 de janvier	49 25 à	.. ..
4 de mai	50 .. à	.. ..

SCHIEDAM, 20 novembre.

SPIRITUEUX : Moutwyn fl. 7.50 ; genièvre fl. 13 ; preuve d'Amsterdam fl. 14.25.

CAFÉS

LE HAVRE, samedi 21 novembre.

(Dépêche spéciale)

	20 nov 11 h.	20 nov 4 h.	21 nov 11 h.		20 nov 11 h.	20 nov 4 h.	21 nov 11 h.
Novem.	46 ..	46 ..	46 ..	Mai	47 1/2	47 1/2	47 1/2
Décem.	46 1/4	46 1/4	46 1/4	Juin	47 3/4	47 3/4	47 3/4
Janvier	46 1/4	46 1/4	46 1/4	Juillet	48 ..	48 ..	48 ..
Févr.	46 3/4	46 3/4	46 3/4	Août	48 1/4	48 1/4	48 1/4
Mars	47 ..	47 ..	47 ..	Sept.	.. ..	.. ..	.. ..
Avril	47 1/4	47 1/4	47 1/4	Octobre	.. ..	.. ..	.. ..

PÉTROLES

ANVERS, samedi 21 novembre.

(Dépêche spéciale)

Tous les prix s'entendent en francs par kilos.

(Cote officielle.) — Calme.

	20 nov.	21 nov.		20 nov.	21 nov.
Disponib.	20 1/4	20 1/4	Janvier	19 1/4	19 1/4
Novemb.	19 3/4	19 3/4	3 premiers	19 1/4	19 1/4
Décembre	19 1/4	19 1/4		... ..	... ..

PARIS, 21 novembre.

PÉTROLE. — Prix sans variation.

Cours aux 100 kilos. — Disp. 50 .. à 51 .. — Livrable 50 .. à 51 .. — Essence de 700 à 710°, disp. 54 .. à 56 .. — Idem livrable, 54 .. à 56 .. — On cote au détail, à l'hect. : Pétrole raffiné, disponible 41 .. à .. .. Livrable 41 .. à .. ..

Luciline prise à Paris ou à Rouen.

Disponible	42 ..	.. ..
Livrable	42 ..	.. ..
Essence lavée disponible	39 ..	.. ..
» livrable	39 ..	.. ..

HAMBOURG, 21 novembre.

Ouverture. — Pétrole raffiné : Marché en baisse ; disp. 7.60 Rm. arg., sur janv.-mars 7.60 Rm.

BRÊME, 21 novembre.

Pétrole raffiné : Marché calme ; disp. 7.55 Rm.

SAINDOUX

ANVERS, samedi 21 novembre.

(Dépêche spéciale)

Marque Wilcox. Baisse.

	20 novembre	21 novembre
Disponible	82 .. 3/4	.. 82 .. 1/4 ..
Novembre	82 .. 1/2	.. 82 .. 1/4 ..
Décembre	82 .. 1/2	.. 82 .. 1/4 ..

SUIFS

PARIS, 21 novembre.

Les acheteurs et les vendeurs continuent à montrer une grande réserve ; les bas prix restent bien tenus pour le disponible ; la situation est plus indécise pour le livrable.

Cote commerciale : 62 fr.

HOUBLONS

ALOST, 21 novembre.

Au marché de ce jour il a été vendu 50 sacs de fr. 35 à 40 les 50 kil. suivant qualité, prix payés en culture durant la semaine.

Cote de la Chambre arbitrale. — Houblon de 1885 qualité exportation fr. 40, qualité loyale et marchande fr. 35 les 50 kil.

MÉTALLURGIE

GLASGOW, 20 novembre.

FONTES. — Marché par continuation irrégulier ; un assez bon courant d'affaires a été traité de 43s. 2 1/2d. a 43s. 6d. comptant et de 43s. 4d. à 43s. 7d. à un mois, clôturant avec vendeurs à 43s. 6d. comptant et 43s. 7 1/2d. à un mois, acheteurs près. Cette après-midi pas de Bourse.

BILAN DE LA BANQUE DE FRANCE

Situation hebdomadaire du 19 Novembre

ACTIF

Encaisse de la Banque		2.234.247.338 44
Effets échus hier à recevoir		162.168 57
Portefeuille de Paris : Commerce		207.091.191 59
Portefeuille des succursales : Effets sur place		438.915.822 ..
Avances sur lingots et monnaies		19.718.100 ..
— — succursales		2.165.500 ..
Avances sur titres		139.713.314 89
— — succursales		145.932.361 ..
Avances à l'Etat		140.000.000 ..
Rentes de la réserve :		
Loi du 17 mai 1834	(a)	10.000.000 ..
Ex-banques des départements	(b)	12.980.750 14
Rentes disponibles		99.863.335 78
Rentes immobilisées	(c)	100.000.000 ..
Hôtel et mobilier de la Banque	(d)	4.000.000 ..
Immeubles des succursales		8.874.613 ..
Dépenses d'administration		5.451.275 84
Emploi de la réserve spéciale	(e)	11.997.444 16
Monnaies italiennes en dépôt		..
Divers		67.673.743 73
		3.666.787.678 05

PASSIF

Capital de la Banque		182.500.000 ..
Bénéfice en addition au capital		8.002.313 54
Réserves immobilières :		
Loi du 17 mai 1834	(a)	10.000.000 ..
Ex-banques départementales	(b)	2.980.750 14
Loi du 9 juin 1857	(c)	9.125.000 ..
Réserves immobilières	(d)	4.000.000 ..
Réserve spéciale	(e)	11.997.444 16
Billets au porteur en circulation		2.817.679.700 ..
Arrérages de valeurs transférées ou déposées		12.397.403 19
Billets à ordre et récépissés		32.743.117 72
Comptes-courants du Trésor		171.979.316 30
Comptes-courants de Paris		309.985.165 48
— — des succursales		49.725.745 ..
Dividendes à payer		2.143.685 50
Effets non disponibles		..
Escomptes et intérêts divers		11.057.244 59
Réescompte du dernier semestre		1.698.985 28
Divers		28.351.177 15
		3.666.787.678 05

Décomposition de l'encaisse au 19 Novembre

Or	1.159.164.271 68
Argent	1.095.083 066 76
	2.254.247.338 44

Ce bilan, comparé à celui de la semaine dernière, fait ressortir les différences suivantes sur les principaux chapitres :

AUGMENTATION

Encaisse métallique	9.023.000
Avances sur titres	3.785.000

DIMINUTION

Argent	2.693.000
Circulation des billets	9.447.000
Comptes courants du Trésor	33,067.000
Portefeuille	28.045.000
Comptes-courants particuliers	15.394.000
Bénéfices de la semaine	625.000

Le Directeur-Gérant : ALFRED REBOUX.

Roubaix. — Imp. ALFRED REBOUX, r. Neuve, 17 (Maison à Lille.)